

# Avis de Recrutement

## D'un Ingénieur en Génie Civil

La Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cédria, Société Anonyme de droit Tunisien, de nationalité Tunisienne, domiciliée à la Technopole de Borj-Cédria, route touristique de Soliman lance un appel à candidature pour le recrutement d'un ingénieur Génie Civil (H/F) hautement qualifié selon les conditions ci-dessous mentionnées et **ce dans le cadre d'un détachement ou recrutement directe (CDI)**

Le profil demandé devra avoir une expérience confirmée dans les **trois domaines** suivants :

- les procédures et la réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement urbain (industriel et/ou d'habitation) et les normes applicables dans ces domaines.
- La gestion des projets notamment dans le domaine de l'infrastructure industrielle ou d'habitation (zone industrielle ou lotissement d'habitation).
- La gestion des marchés et les réglementations y afférents.

### I. Descriptif du poste :

#### 1- Responsabilités :

Le profil ciblé est rattaché à la Direction Générale, sera responsable de la planification, de la supervision et de la gestion globale des projets de la société portant sur l'infrastructure industrielle et technologique, tout en veillant à ce que ceux-ci soient réalisés dans les délais, dans les budgets et en respectant les normes de qualité et de sécurité.

Ses capacités à gérer les équipes, à résoudre les problèmes et à innover sont des compétences clés pour réussir dans ce rôle.

En effet, ses responsabilités sont défalquées comme suit :

#### a) Coordination et management des activités :

- Définir, affecter et contrôler les tâches des collaborateurs ;
- Superviser le travail des collaborateurs ;
- Animer les réunions du personnel de la Direction ;
- Diffuser l'information aux collaborateurs ;
- Evaluer les collaborateurs ;
- Participer au recrutement des collaborateurs ;
- Superviser la gestion du temps des collaborateurs ;
- Participer à l'identification des besoins de formation des collaborateurs ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des procédures de l'unité

#### b) Gestion technique :

- Veiller à l'application des dispositions du manuel de procédures techniques ;
- Constituer et gérer les projets ;
- Veiller à la mise à jour du registre des entreprises qualifiées et des maîtres d'œuvre ;
- Elaborer des cahiers des charges de demande d'études ;
- Coordonner et superviser les études confiées aux Maîtres d'œuvre ;

- Analyser et interpréter des données quantitatives et qualitatives ;
- Contrôler les Dossiers d'Appel d'Offres réalisés par les maîtres d'œuvre pour s'assurer de leur conformité aux dispositions du manuel de procédures techniques ;
- Conduire les travaux d'Analyse des Offres, les études et réponses aux appels d'offres ainsi que les chiffrages des travaux et prestations ;
- S'assurer que les maîtres d'œuvre exécutent leur mission de supervision et de contrôle des travaux dans le respect des règles et procédures ;
- Contrôler la réalisation des travaux et leur conformité aux règles de l'art et de sécurité.
- Programmer l'exécution des activités ;
- Préparer les programmes annuels ;
- Superviser les activités des chefs de projets et Ingénieurs de projets travaillant sous son autorité ;
- Faciliter matériellement les missions techniques (supervision, audit technique), et fournir toutes les informations et documents nécessaires ;
- Coordonner avec les différents intervenants (autorités, concessionnaires...)
- Organiser des réunions de chantiers.
- Faire préparer la réception des travaux exécutés par les entrepreneurs ;
- Tenir à jour la documentation technique répondant aux besoins de la société ;
- S'acquitter de toutes les autres tâches qui pourraient lui être confiées par la Direction Générale

**c) Gestion des projets :**

- Élaborer les Plans de Travail Annuel et général (business plan) des projets de la société en concertation avec les autres directions de la société ;
- Chiffrer et planifier la réalisation d'un programme ;
- Coordonner la mise en œuvre des projets ;
- Préparer les rapports d'avancement ;
- Identifier avec les Chefs de projet les solutions aux goulots d'étranglement ;
- Suivre et évaluer l'atteinte des résultats
- Contrôler les ratios de qualité, de coût et les délais de réalisation ;
- Concevoir des indicateurs et conduire l'évaluation du projet
- Donner un avis technique sur les ouvrages et les études élaborées dans le cadre des projets de la société

**d) Gestion administrative et financière de travaux :**

- Vérifier les décomptes et situations établis par les entreprises et certifiées par les maîtres d'œuvre ;
- Vérifier la certification des services faits par les maîtres d'œuvre et les Directeurs de projets
- Veiller à une bonne gestion documentaire des divers dossiers de marchés ;
- Préparer avec le DAF les rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels sur l'avancement et la réalisation des projets exécutés par la société
- Rechercher, analyser et diffuser des informations ;
- Elaborer et enrichir des bases documentaires et d'information ;
- Constituer et animer un réseau professionnel ;
- Effectuer des études comparatives

- Analyser les propositions techniques et financières des fournisseurs et des entreprises au regard du cahier des charges ;
- Négocier avec les fournisseurs et les entreprises dans le cadre de la procédure des marchés ;
- Rédiger et transmettre des documents administratifs ;
- Vérifier les documents de suivi ;
- Recueillir, classer et archiver des documents

## **2- Compétences Requises :**

1. Une expérience professionnelle de 10 ans au minimum y compris 3 ans dans le domaine de l'aménagement de l'infrastructure industrielle (zone industrielle) et / ou d'habitation (lotissement d'habitation).
2. Avoir gérer et piloter au moins un projet d'aménagement dans toutes ses étapes (planification, budgétisation, étude de faisabilité, lancement appel d'offres ou consultation, exécution, suivi, approbation et clôture du projet)
3. Elaborer et/ou piloter l'élaboration d'au moins une étude d'aménagement technique
4. Elaborer et ou piloter au moins un dossier d'appel d'offres
5. Maîtrise des logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO) tels qu'AutoCAD, Revit ou SketchUp.
6. Excellentes compétences en communication écrite et orale, avec la capacité de présenter des idées de manière claire et convaincante.
7. Capacité démontrée à travailler de manière autonome et en équipe, en gérant efficacement les priorités et en respectant les délais.
8. Connaissance approfondie de la réglementation locale et des normes d'aménagement urbain.

## **II. Conditions Générales de participation :**

1. Etre titulaire du Diplôme d'Ingénieur National en Génie Civil.
2. Etre âgé de 40 ans maximum à la date du lancement du concours.
3. Etre de nationalité Tunisienne.
4. Etre inscrit à l'ordre des Ingénieurs Tunisiens.
5. Avoir un permis de conduire sera un atout.

## **III. Dépôt du dossier de candidature :**

Les candidats souhaitant participer à ce concours doivent déposer leurs dossiers de candidature auprès du **bureau de recrutement « \*\*\* »** domicilié à « \*\*\* » au plus tard le **\*\*\*\*\***.

Le candidat doit obligatoirement mentionner sur l'enveloppe externe l'intitulé du poste et y inclure les pièces suivantes :

1. Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
2. Un CV et une lettre de motivation,
3. Une Copie certifiée conforme à l'original du diplôme (des diplômes).

4. Une Copie certifiée conforme à l'original des relevés des notes.
5. Attestations et tous documents justificatifs des compétences et de l'expérience professionnelle antérieure.
6. Une attestation d'inscription à l'ordre des Ingénieurs Tunisiens.
7. Un bulletin n°3 datant de trois (3) mois maximum à la date du lancement du concours ou, le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet.
8. Un certificat médical de validité professionnelle.

## **IV. Etude des dossiers et évaluation des candidatures :**

### **1. Tri et présélection :**

Les dossiers de candidatures présentés dans les délais prévus seront examinés selon les conditions susmentionnées.

Est rejeté tout dossier de candidature :

- Ne comportant pas les documents exigés pour le poste demandé.
- Ne répondant pas aux conditions générales de participation.
- Parvenu après la date limite du dépôt des dossiers de candidature

### **2. Critères d'évaluation :**

L'évaluation des candidatures se fera en quatre phases :

1. Evaluation des dossiers.
2. Epreuve Ecrite.
3. Epreuve Orale.
4. Evaluation Psychotechnique.

**La note finale accordée au candidat sera calculée ainsi :**

**Note globale /20= la note du dossier (40%) +la note de l'épreuve écrite (20%) +la note de l'épreuve orale (20%) +la note de l'évaluation psychotechnique (20%)**

### **3. Etapes d'évaluation :**

#### *a) Evaluation des dossiers :*

Les dossiers de candidatures retenus suite à l'étape de tri et de vérification des conditions de participation (minimum **05** dossiers) sont évalués selon le barème suivant :

Critères de sélection	Score Attribué
Expérience professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience de moins de 5 ans <b>(3 points)</b></li> <li>- Expérience entre 5 et 10 ans <b>(5 points)</b></li> <li>- Expérience de 10 ans et plus <b>(7 points)</b></li> </ul>

Expérience spécifique dans le domaine de l'aménagement de l'infrastructure industrielle (zone industrielle) et / ou d'habitation (lotissement d'habitation).	-Expérience de moins de 3 ans <b>(1 point)</b> - Expérience de 3 ans et plus <b>(3 points)</b>
Expérience dans la gestion et le pilotage des Projets d'aménagement.	<b>02 points</b>
Elaboration et/ou pilotage des études d'aménagement techniques.	<b>02 points</b>
Elaboration et/ou pilotage des dossiers d'Appel d'Offres.	<b>01 point</b>
Maîtrise des logiciels de conception « CAO/ Autocad » (Formation, stages, Expertise..).	<b>02 points</b>
<b>Total</b>	<b>20 points</b>

Seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 peuvent participer aux épreuves écrites (minimum 05 candidats).

Le bureau de recrutement est chargé de classer les candidats ayant obtenu une note sur dossier égale ou supérieure à 10/20 par ordre de mérite et, en cas d'égalité, par ordre d'expérience professionnelle (justifiée).

**Cette note représente 40% de la note globale à attribuer au candidat.**

La liste des candidats retenus pour passer l'épreuve écrite sera publiée sur le site web de la Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cédria ([www.ecopark.tn](http://www.ecopark.tn)) et le site web du bureau de recrutement « \*\*\* ».

Dans un délai ne dépassant pas cinq (5) jours de la date de publication de la liste précitée, les candidats non retenus pour l'épreuve écrite peuvent adresser leurs réclamations sur les résultats de la présélection et ce par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : (Site web et/ou mail du bureau de recrutement sélectionné.)

Le bureau de recrutement se charge de convoquer les candidats présélectionnés dont les dossiers de candidature ont été acceptés par courrier électronique et par télégramme précisant la date, le lieu et l'heure de déroulement de l'épreuve Ecrite à passer.

*b) Déroulement de l'épreuve Ecrite :*

Il s'agit d'une épreuve écrite de 20 mn portant sur les thèmes suivants :

- Les procédures et la réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement urbain (industriel et/ou d'habitation) et des normes applicables dans ces domaines.
- La gestion des projets notamment dans le domaine de l'infrastructure industrielle ou d'habitation (zone industrielle ou lotissement d'habitation).
- La gestion des marchés et les réglementations y afférents.

L'épreuve écrite se déroule aux locaux du bureau de recrutement sélectionné.

Seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite peuvent participer aux épreuves orales.

**Cette note représente 20% de la note Globale à attribuer au candidat.**

.La liste des candidats retenus pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le site web de la Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cédria ([www.ecopark.tn](http://www.ecopark.tn)) et le site web du bureau de recrutement « \*\*\* ».

Le bureau de recrutement se charge de convoquer les candidats retenus par courrier électrique et par télégramme précisant la date, le lieu et l'heure de déroulement de l'épreuve orale à passer

*c) Déroulement de l'épreuve Orale :*

Les épreuves orales se déroulent aux locaux du bureau de recrutement devant un jury du domaine. et Seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve orale peuvent participer à l'évaluation psychotechnique.

**Cette note représente 20% de la note Globale à attribuer au candidat.**

La liste des candidats retenus pour passer le test psychotechnique sera publiée sur le site web de la Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cédria ([www.ecopark.tn](http://www.ecopark.tn)) et le site web du bureau de recrutement « \*\*\* ».

Le bureau de recrutement se charge de convoquer les candidats retenus par courrier électrique et par télégramme précisant la date, le lieu et l'heure de déroulement du Test psychotechnique.

*d) Test psychotechnique :*

Les Tests psychotechniques se déroulent aux locaux du bureau de recrutement sélectionné.

Seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'évaluation psychotechnique sont retenus.

**Cette note représente 20% de la note Globale à attribuer au candidat.**

Les candidats ayant passés toutes les épreuves seront classés par ordre de mérite selon la note globale finale calculée comme suite :

**Note globale /20= la note du dossier (40%) +la note de l'épreuve écrite (20%) +la note de l'épreuve orale (20%) +la note de l'évaluation psychotechnique (20%)**

**En cas d'égalité, les candidats seront classés par ordre de mérite en fonction de la note d'évaluation psychotechnique.**

Après validation des résultats, la liste finale des 03 candidats éligibles classés par ordre de mérite, sera publiée sur le site web de la Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cédria ([www.ecopark.tn](http://www.ecopark.tn)) et le site web du bureau de recrutement « \*\*\* ».